

J.M. /A.A

MINISTRE DES AFFAIRES
ECONOMIQUES ET FINANCIERES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

DIRECTION DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 46 du 19 JANVIER 1968

Clt : H-2

N-3

OBJET : Nomination d'un Directeur Adjoint des Douanes

à MM. Les Chefs de Divisions et Subdivisions
Chefs de Bureaux et de Postes
Chefs et Inspecteurs de Visite
Chefs de Section des Ecritures
Chefs de Secteurs et de Brigades.

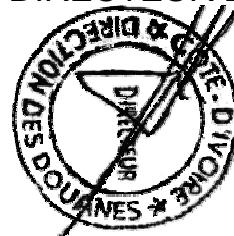
REFERENCE : Arrêté n° 5001/AEF/CAB du 11-1-1968

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par arrêté cité en référence.
M. MANDE Jean, Administrateur de 2° classe, 4° échelon des Services
financiers nommé Directeur Adjoint des Douanes en remplacement de M.
AUGIAS André appelé à d'autres fonctions.

Monsieur MANDE conservera jusqu'à nouvel ordre cumulativement
avec ses fonctions de Directeur-Adjoint les fonctions de Chef de la 4°
Division (Relations Extérieures et Documentation) qu'il assumait avant sa
nomination en qualité de Directeur-Adjoint.

Vous voudrez bien informer les agents sous vos ordres de cette
nomination.

LE DIRECTEUR DES DOUANES



M.K.ANGOUA